

# VILLE DE NOISIEL

DIRECTION GENERALE DES SERVICES/DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES  
PUBLICS/SECTEUR MARCHES PUBLICS

DEC2020\_ 0208

DÉCISION

**OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICE N° 20D34 RELATIF À L'ACTION DE PRÉVENTION AYANT POUR BUT DE PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES ET DE PRÉVENIR LES VIOLENCES SEXISTES**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code de la commande publique,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° DEL2020\_0064 du Conseil municipal du 24 mai 2020 portant délégations au maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

**CONSIDÉRANT** la volonté de la commune de Noisiel de proposer aux jeunes de la structure Grain de café au sein de la maison de l'enfance et de la famille, des séances animées sur la promotion de l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences sexistes,

**CONSIDÉRANT** la proposition afférente de l'association Paroles de Femmes - Le Relais,

**CONSIDÉRANT** que la prestation relève de la classe d'achat « Services » et de l'unité fonctionnelle 19.03.08 dont la valeur ne dépasse pas 40 000 € HT,

DÉCIDE

**ARTICLE 1 :** Il est conclu avec l'association Paroles de Femmes - Le Relais, sise 27 rue de l'Etang 77240 VERT-SAINT-DENIS, représentée par Cyrille Dôme en sa qualité de directrice générale de l'association, le marché public de services n° 20D34 relatif à l'action de prévention ayant pour but de promouvoir l'égalité femmes-hommes et de prévenir les violences sexistes.

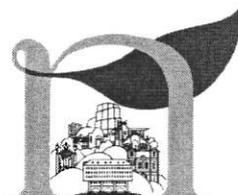
Les séances auront lieu à la maison de l'enfance et de la famille de Noisiel les lundis 4 janvier 2021, 14 juin 2021 et 21 juin 2021 de 9 h 30 à 11 h 30, pour le montant global et forfaitaire de 180,00 € nets (coût de la première séance, les séances suivantes bénéficiant d'un financement public).

**ARTICLE 2 :** Les crédits correspondants sont prévus au budget communal.

**ARTICLE 3 :** Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy ;

1/2



# VILLE DE NOISIEL

0208

Suite de la décision DEC2020\_

Portant « Conclusion du marché public de service n° 20D34 relatif à l'action de prévention ayant pour but de promouvoir l'égalité femmes-hommes et de prévenir les violences sexistes »

- Madame la Comptable publique de Marne-la-Vallée ;
- Madame le Directeur général des services ;
- au titulaire du marché,

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 5 :** La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait à Noisiel, le 11-12-2020



Le Maire

Mathieu Viskovic

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'État le	14 DEC. 2020
Affiché en Mairie le	14 DEC. 2020
Publié au RAA le	14 DEC. 2020
Notifié le	

